



## POUVOIR

Le(a) soussigné(e) -----  
demeurant à -----  
propriétaire de ----- actions nominatives/au porteur (\*) de LUXEMPART S.A.,  
déclare constituer pour mandataire spécial (\*\*), avec droit de substitution,  
Madame/ Monsieur -----  
demeurant à -----

à l'effet de le/la représenter à l'**Assemblée générale ordinaire des actionnaires de LUXEMPART S.A.**,  
qui se tiendra au siège social à Leudelange, 12, rue Léon Laval, **lundi, le 30 avril 2012**, à 11.00  
heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### 1. Présentation des « Rapport de gestion social» et « Rapport de gestion consolidé» de l'exercice 2011

1.1 Présentation du rapport annuel comprenant le rapport de gestion et le rapport consolidé  
de gestion relatifs à l'exercice 2011

### 2. Présentation des rapports du Réviseur d'entreprises

2.1. Présentation des conclusions du rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes  
consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2011

### 3. Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice 2011

3.1 Approbation des comptes sociaux de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011

Proposition de décision : L'Assemblée approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2011  
qui clôturent avec un résultat de € 63,28 millions.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

3.2 Approbation des comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011

Proposition de décision : L'Assemblée approuve les comptes consolidés au 31 décembre  
2011 qui affichent un résultat net consolidé de € 43,29 millions et un résultat net global  
consolidé de € 32,57 millions.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

#### 4. Affectation du résultat

4.1. Le résultat de l'exercice après impôts de Luxempart S.A. s'élève à € 63,28 millions. En tenant compte du résultat reporté de € 40 millions, la somme de € 103,28 millions est à la disposition de l'Assemblée.

Proposition de décision : L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice net disponible de la manière suivante :

Aux actionnaires, au titre de dividende (23.955.084 – 871.288 = 23.083.796 actions x € 0,7502)	17.317.464
Dotation à la réserve légale	4.289
Dotation au poste « autres réserves »	65.954.406
Au report à nouveau	
	<u>20.000.000</u>
Total	103.276.159

#### 5. Nominations statutaires

##### 5.1. Les mandats de tous les administrateurs arrivent à échéance lors l'Assemblée générale ordinaire de 2012.

Proposition de décision :

L'Assemblée approuve le renouvellement de mandat de Monsieur Gaston SCHWERTZER, Président et administrateur exécutif, pour une période de 3 ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2015.

L'Assemblée approuve le renouvellement de mandat de Monsieur Pierre DRION, Administrateur non-exécutif et indépendant, pour une période de 3 ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2015.

L'Assemblée approuve le renouvellement de mandat de Monsieur André ELVINGER, administrateur non-exécutif, pour une période de 3 ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2015.

L'Assemblée approuve le renouvellement de mandat de Monsieur Frank WAGENER, Vice-Président et administrateur non-exécutif, pour une période de 2 ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2014.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

L'Assemblée approuve le renouvellement de mandat de Monsieur Ernst-Wilhelm CONTZEN, administrateur non-exécutif et indépendant, pour une période de 2 ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2014.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

L'Assemblée approuve le renouvellement de mandat de Monsieur Jo SANTINO, administrateur exécutif, pour une période de 2 ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2014.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

L'Assemblée approuve le renouvellement de mandat de Monsieur François TESCH, Administrateur-délégué et exécutif, pour une période de 1 an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2013.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

L'Assemblée approuve le renouvellement de mandat de Monsieur François GILLET, administrateur non-exécutif, pour une période de 1 an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2014.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

L'Assemblée approuve le renouvellement de mandat de Monsieur Alain HUBERTY, administrateur exécutif, pour une période de 1 an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2014.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

## 5.2. Augmentation du nombre des administrateurs

Proposition de décision : L'Assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de 9 à 10.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

## 5.3. Nomination d'un nouvel administrateur

Proposition de décision : L'Assemblée décide de nommer Madame Michèle Detaille comme nouvel administrateur non exécutif et indépendant pour une période de trois ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire ayant lieu en 2015.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

**5.4. Le mandat de réviseur d'entreprises de la société Deloitte S.A. arrive à échéance le 30 avril 2012.**

Proposition de décision : L'Assemblée nomme la société Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 2012.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

**6. Décharge à donner aux administrateurs**

Proposition de décision : L'Assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exercice 2011.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

**7. Indemnités des administrateurs**

**7.1 Rémunération des membres des Comités spécialisés**

Proposition de décision : L'Assemblée décide d'allouer aux membres non exécutifs des Comités spécialisés (Comité d'Audit; Comité de Nomination et de Rémunération), par réunion à laquelle ils assistent, un jeton de présence de € 1.500 par membre et de € 2.500 pour le président.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

**7.2. Rémunération des membres du Conseil d'administration**

Proposition de décision : L'Assemblée décide d'allouer aux administrateurs, au titre de l'exercice 2012, en dehors de leurs frais de voyage et de séjour :

- une indemnité annuelle fixe brute de € 30.000 par administrateur et de € 40.000 au président, le cas échéant au prorata temporis, et

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

- un jeton de présence de € 1.000 par administrateur et € 2.000 pour le président, par réunion du Conseil à laquelle ils assistent.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

## 8. Prolongation de l'autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions

8.1 Proposition de décision : L'Assemblée autorise le Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi et approuve les modalités suivantes :

- Le pair comptable des actions rachetées, y compris les actions que la Société aurait acquises antérieurement et qu'elle a toujours en portefeuille, ne pourra dépasser 20% du capital souscrit ;
- l'autorisation est valable à compter du 30 avril 2012 jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires ayant lieu en 2013;  
prix minimum par action: € 1  
prix maximum par action:€ 40  
Les actions pourront être acquises soit par des achats en bourse, soit en bloc, soit de gré à gré au prix du marché en vigueur à ce moment-là ou à un prix inférieur.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

## 9. Divers

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

Le mandataire peut

- assister à cette réunion et à toute autre qui aurait lieu ultérieurement avec le même ordre du jour si la première ne pouvait délibérer valablement;
- prendre part à toutes délibérations et à tous votes se rapportant à l'ordre du jour;
- signer toutes feuilles de présence et tous procès-verbaux, passer et signer tous actes et, en général, faire le nécessaire.

-----, le ----- 2012

\_\_\_\_\_  
(signature)

NB : - la signature doit être précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir"  
- les pouvoirs d'un usufruitier et d'un nu-propiétaire ne sont valables que conjointement et établis au nom d'un même mandataire

(\*) biffer ce qui ne convient pas

(\*\*) Dans la procuration, il vous est loisible d'indiquer vos instructions de vote en cochant les cases de votre choix.

En cas de mandat en blanc, Luxempart S.A. se chargera de désigner un mandataire qui vous représentera à l'Assemblée et qui émettra vos votes selon vos instructions. Il vous suffit d'indiquer pour chaque point de l'ordre du jour qui sera soumis au vote, si vous êtes en faveur de la proposition ou contre, ou si vous souhaitez vous abstenir. Si vous ne remplissez pas les cases à cet effet, et que vous avez laissé la procuration en blanc, vous serez présumé être en faveur des résolutions proposées.